

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 1er février 2024  
Rapporteur :  
Madame Françoise DORVAL**

**N° 27**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/02/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/02/2024 (accusé de réception du 07/02/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Constitution de servitudes ENEDIS - Pen ar Stang**

**Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique rue Pen Ar Stang, il convient d'établir une convention de servitude entre la commune de Quimper et ENEDIS pour l'installation de canalisations électriques souterraines.**

\*\*\*

Afin d'installer à demeure une bande de 3 mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 5 mètres ainsi que ses accessoires dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique rue Pen Ar Stang sur la parcelle cadastrée section CD numéro 689, il est nécessaire d'établir une convention de servitudes entre la commune de Quimper et ENEDIS.

Cette convention sera régularisée par acte authentique.

Les frais dudit acte seront à la charge exclusive d'ENEDIS.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'autoriser madame la maire à signer la convention avec ENEDIS ;
- 2 - d'autoriser madame la maire à signer les actes à intervenir.